



Conseil communal du 19/09/2023

Communiqué de presse

Point 1. Direction générale - Démission d'un membre du Conseil communal et de ses fonctions scabinales - Acceptation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la démission d'un membre du Conseil communal et de ses fonctions scabinales.

Vu la demande de démission du Conseil communal de l'Échevin Marc De Saint Moulin appartenant au groupe PS, le Conseil communal a accepté cette démission et a installé un nouveau conseiller communal et un nouvel Échevin pour le groupe PS.

Point 2. Direction générale - Vérification des pouvoirs d'un conseiller communal - Installation et prestation de serment

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 l'installation et la prestation de serment d'un nouveau membre au sein du Conseil communal.

Vu la démission du conseiller communal Marc De Saint Moulin, le Conseil communal a désigné Madame Margaux Depas pour le remplacer au sein du Conseil communal pour le groupe PS.

La nouvelle conseillère communale a presté serment devant le conseil communal.

Point 3. Direction générale - Adoption d'un avenant au pacte de majorité - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 un avenant au pacte de majorité.

Suite à la démission d'un conseiller communal appartenant au groupe PS, un avenant au pacte de majorité a été adopté. Cet avenant au pacte précise les modifications suivantes :

- Arrivée d'une nouvelle conseillère communale : Margaux Depas
- Arrivée d'une nouvelle Échevine au Collège communal : Julie Marcq

Point 4. Direction générale - Vérification des pouvoirs d'un membre du Collège communal - Installation et prestation de serment

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 l'installation et la prestation de serment d'un nouveau membre au sein du Collège communal.

Vu la démission de l'Échevin PS Monsieur Marc De Saint Moulin, le Conseil communal a désigné Madame Julie Marcq, groupe PS, comme nouvelle Échevine. Madame Julie Marcq reprendra les compétences attribuées en début de mandature à l'Échevin sortant c'est-à-dire la jeunesse et les sports, la gestion du patrimoine, les fêtes, la gestion des contrats forains, la culture et la gestion de la salle culturelle, la fonction publique et la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail.

Point 5. Direction générale - Fixation du tableau de préséance des conseillers communaux

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la fixation du tableau de préséance des conseillers communaux.

Point 6. Direction générale - Composition des commissions du Conseil communal - Modifications - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 les modifications de la composition des commissions du Conseil communal.

Vu l'installation d'une nouvelle Échevine et d'une nouvelle conseillère communale, des modifications auront lieu au sein des commissions du Conseil communal.

Point 7. Direction générale - Comité de concertation CPAS/Commune - Désignation de la délégation du Conseil communal - Modification - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la modification de la délégation du Conseil communal au sein du comité de concertation CPAS/Commune.

Vu la démission d'un Échevin et de l'installation d'une nouvelle, une modification aura lieu au sein de la délégation du Conseil communal au comité de concertation CPAS/Commune le groupe PS a désigné un remplaçant.

Point 8. « Centre culturel de Soignies » Asbl – Désignation des représentants à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration - Modification - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le remplacement d'un administrateur au conseil d'administration et d'un délégué à l'assemblée générale de l'Asbl « Centre culturel de Soignies ».

Vu l'installation d'une nouvelle Échevine en charge de la culture, le groupe PS a désigné un remplaçant pour le conseil d'administration et pour l'assemblée générale de l'Asbl « Centre culturel de Soignies ».

Point 9. Enseignement - Commission paritaire locale - COPALOC - Remplacement de délégués du pouvoir organisateur - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le remplacement d'un délégué au sein de la commission paritaire locale (COPALOC).

Vu l'installation d'une nouvelle Échevine et d'une nouvelle conseillère communale, le groupe PS a élu un remplaçant suppléant au sein de la Commission paritaire locale (COPALOC).

Il y a lieu également de remplacer un membre suppléant du personnel administratif de la Ville de Soignies au sein de la Commission paritaire locale (COPALOC).

Point 10. Direction générale - Désignation d'un conseiller de Police - Modification - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le remplacement d'un conseiller de Police.

Vu la démission d'un Échevin PS et de l'installation d'une nouvelle Échevine PS et d'une nouvelle conseillère communale PS, le groupe PS a désigné un remplaçant sein du Conseil de Police.

Point 11. Direction générale – ORES Assets - Remplacement d'un délégué à l'assemblée générale - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le remplacement d'un délégué à l'assemblée générale d'ORES Assets.

Vu l'installation d'une nouvelle Échevine et d'une nouvelle conseillère communale, le groupe PS a désigné un remplaçant au sein de l'assemblée générale d'ORES Assets.

Point 12. Direction générale - Haute Senne Logement - Remplacement d'un délégué à l'assemblée générale - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le remplacement d'un délégué à l'assemblée générale d'Haute Senne Logement.

Vu l'installation d'une nouvelle Échevine et d'une nouvelle conseillère communale, le groupe PS a désigné un remplaçant au sein de l'assemblée générale d'Haute Senne Logement.

Point 13. Direction générale - Comité communal des fêtes Asbl - Remplacement d'un délégué à l'assemblée générale et proposition d'un candidat administrateur - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le remplacement d'un délégué à l'assemblée générale et la proposition d'un candidat administrateur du Comité communal des fêtes.

Vu l'installation d'une nouvelle Échevine en charge des fêtes, le groupe PS a désigné un remplaçant au sein de l'assemblée générale et a proposé un candidat administrateur du Comité communal des fêtes.

Point 14. Direction générale - Remplacement d'un membre du Conseil de l'action sociale - Acceptation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la démission d'un membre du Conseil de l'action sociale.

Vu la demande de démission du Conseil de l'action sociale de Gérard Van Oudenhove du groupe MR, le Conseil communal a accepté cette démission, le groupe MR a proposé un nouveau conseiller de l'action sociale.

Point 15. Direction générale - Remplacement d'un membre du Conseil de l'action sociale - Désignation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le remplacement d'un membre du Conseil de l'action sociale.

Vu la démission d'un conseiller de l'action sociale Monsieur Gérard Van Oudenhove, le Conseil communal a désigné Madame Caroline Puche pour le remplacer au sein du groupe MR du Conseil de l'action sociale.

Point 16. Direction générale - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 juin 2023 - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 juin 2023.

Point 17. Finances - Fiscalité communale - Accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange des données avec les exploitants et gestionnaires dans le cadre de la taxe sur les immeubles inoccupés - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange des données avec les exploitants et gestionnaires dans le cadre de la taxe sur les immeubles inoccupés.

Dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés, le Gouvernement wallon a fixé des seuils de consommations minimales d'eau et d'électricité en dessous desquels un logement peut être présumé inoccupé au sens de l'article 80 du Code wallon de l'habitation durable.

En effet, les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et d'eau doivent communiquer aux communes au moins une fois par an la liste détaillée des logements pour lesquelles la consommation est inférieure à la consommation minimale fixée par le Gouvernement.

Dans cet objectif, la Ville de Soignies doit accepter l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

Point 18. Finances - CPAS - Tutelle administrative - Modification budgétaire N°1 - Service ordinaire de l'exercice 2023 - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la modification budgétaire n°1 du service ordinaire de l'exercice 2023 du CPAS de Soignies.

	Recettes	Dépenses
MB1 2023 - ordinaire	32.286.446 €	32.286.446 €

Point 19. Communication & événements - Soignies - Journée internationale pour la paix du 21 septembre 2023 - Participation - Ratification - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la participation de la Ville de Soignies à la journée internationale pour la paix du 21 septembre 2023.

Sous l'impulsion de la coalition belge contre les armes nucléaires (CNAPD), la Ville de Soignies soutiendra l'invitation de commémorer la Journée Internationale de la Paix ce 21 septembre.

Les objectifs de cette Journée Internationale pour la Paix, lancée par l'ONU dans le cadre du traité sur l'interdiction des armes nucléaires, sont que les peuples du monde s'unissent pour réfléchir à l'importance et à la valeur de la paix ainsi que de s'exprimer dans la détermination d'obtenir une paix mondiale éternelle.

L'objectif commun étant d'arriver à un monde sans armes nucléaires dans le cadre de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN).

La Ville de Soignies, pour soutenir ces objectifs, hissera le drapeau de la paix durant la semaine du 18 au 22 septembre 2023 sur l'Hôtel de ville.

Une mise en avant sur les canaux de diffusion habituels sera effectuée pour informer un maximum de citoyens. La Ville de Soignies participe à cette action depuis quelques années.

Point 20. Prévention et sécurité - Renouvellement de la convention contact centre de crise - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mercredi 28 juin 2023 le renouvellement de la convention contact centre de crise.

Dans le cadre des missions de planification d'urgence et de gestion de crise, un nouvel accord cadre a été conclu entre la Ville de Soignies et la société Wengage pour la période 2023 à 2027.

A travers cette convention, la Ville de Soignies peut activer ce contact center de crise en cas de nécessité. Cette convention a pour objectif de définir les modalités d'utilisation du contact center et de permettre l'authentification de la Ville de Soignies en cas d'activation et d'opérationnalisation rapide de l'infrastructure.

Point 21. Marchés publics - PIC 2022-2024 - Soignies - Chemin des Théodosiens - Réfection d'un tronçon de voirie - Approbation des conditions et du mode de passation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché visant la réfection d'un tronçon de voirie du chemin des Théodosiens.

Lors des travaux de réalisation du rond point des Archers, des déviations avaient été mises en place par les chemins du Cornet et des Théodosiens dégradant ces petites voiries communales. La Ville de Soignies s'était engagée auprès des riverains de ces voiries que ces routes seraient réfectionnée si elles étaient dégradées.

Le chemin du Cornet étant déjà en cours de refection, il y a désormais lieu d'approuver les conditions et le mode de passation pour un tronçon du chemin des Théodosiens.

Le projet final vise la réfection du chemin des Théodosiens entre le chemin du Cornet et le chemin du Saussois, la réfection des carrefours avec ces deux chemins sera comprise dans les travaux. Le carrefour entre le chemin des Théodosiens et le chemin du Cornet sera réalisé sous forme d'un plateau surélevé.

Le marché est estimé à 260.241,87 € hors TVA ou 314.892,66 €, 21% TVA comprise.

Le service propose une passation de marché en procédure ouverte. Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2023, il sera subsidié à hauteur des 60% plus 5% supplémentaire pour les essais dans le cadre du PIC 2022-2024 du SPW.

Point 22. Marchés publics - Pôle socio-culturel - Remplacement des menuiseries extérieures - Approbation des conditions et du mode de passation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché visant le remplacement des menuiseries extérieures du Pôle socio-culturel.

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau pôle socio-culturel à Soignies en lieu et place de la crèche communale qui déménagera prochainement, les menuiseries extérieures doivent être remplacées afin d'améliorer l'isolation du bâtiment.

Le marché est estimé à 82.600,00 € hors TVA ou 99.946,00 €, 21% TVA comprise.

Le service propose une passation de marché en procédure négociée sans publication préalable. Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2023.

Point 23. Marchés publics - Bibliothèque - Acquisition de mobiliers divers - Approbation des conditions et du mode de passation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché visant l'achat de divers mobiliers pour la Bibliothèque de Soignies

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle bibliothèque à Soignies dans le nouveau pôle socio-culturel, il y a lieu d'acheter du nouveau mobilier afin de remplacer une partie de l'existant qui est vétuste.

Le marché est estimé à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000,00 €, 21% TVA comprise.

Le service propose une passation de marché en procédure négociée sans publication préalable.

Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2023, le projet est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 50.000,00 € sur deux ans soit 25.000,00 € en 2023 et la même somme en 2024.

Point 24. Marchés publics - Acquisition d'une grue à pneus avec reprise de l'ancienne pelle à pneus - Approbation des conditions et du mode de passation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché visant l'acquisition d'une nouvelle grue à pneus.

Ce marché vise l'achat d'une nouvelle grue à pneus avec une reprise de l'ancienne pelle à pneus qui se trouve en état de vétusté.

Le montant estimatif du marché est de 95.041,32 € hors TVA ou 115.000,00 €, 21% TVA comprise

Le service propose une passation de marché en procédure ouverte.

Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2023.

Point 25. Marchés publics - Sécurité routière - Travaux d'aménagements d'effets de porte en entrée de zones urbanisées - Approbation des conditions et du mode de passation - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché visant l'aménagement d'effets de porte en entrée de zones urbanisées à Thieusies.

Le projet d'aménagement d'effets de porte en entrée de zones urbanisées vient compléter le projet de réaménagement de la place de Thieusies.

La mise en place de dispositifs de sécurité "effets de porte" aux entrées des zones urbanisées permet une meilleure perception de l'entrée en zone urbanisée de la part de l'usager de la route, et de là une attention accrue à adapter sa vitesse à la configuration des lieux.

Ces aménagements seront créés sur des voiries existantes :

- chemin de la Barrière de Gottignies à proximité du carrefour de la rue des Clochettes ;
- rue du Château, à proximité de l'entrée du château ;
- rue de Sirieu, à proximité du cimetière.

Les travaux reprennent la mise en œuvre d'un rétrécissement par la création d'encadrements en bordures.

Le marché est estimé à 58.420,13 € hors TVA ou 70.688,36 €, 21% TVA comprise.

Le service propose une passation de marché en procédure négociée sans publication préalable.

Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2023.

Point 26. Marchés publics - Transparence et gouvernance - Délégations du Conseil communal en matière de centrale d'achats - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 les délégations en matière de centrale d'achats.

Suite au décret du 6 octobre 2022 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux, le Conseil communal est invité à donner délégation au Collège communal en matière de centrale d'achats.

Ces délégations permettront au Collège communal d'adhérer à une centrale d'achats, de modifier les conditions d'adhésion et de résilier l'adhésion.

Le Collège communal pourra également manifester un intérêt pour les marchés passés par une centrale d'achats sans engager la commune de Soignies à y recourir. Mais également de donner, si l'urgence l'impose, délégation au Directeur général, à la Directrice générale adjointe ou à la Directrice financière pour manifester un intérêt da la commune pour les marchés passés par la centrale d'achats sans engager la commune de Soignies à y recourir.

Cette délégation est valable pour les besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services relevant du budget extraordinaire pour un montant inférieur à 60.000,00 € hors TVA et pour les dépenses du budget ordinaire.

Point 27. Marchés publics - Adhésion à la centrale d'achats du SPW : accord-cadre relatif au prélèvement d'échantillons et aux essais en laboratoire - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 l'adhésion à la centrale d'achats du SPW portant sur l'accord-cadre relatif au prélèvement d'échantillons et aux essais en laboratoire.

Le SPW a initié une procédure de marché intitulé « Prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général effectués sur le territoire de la Direction des Routes de Mons et des communes adhérentes au marché ».

Il s'agit d'une centrale d'achats à laquelle les villes peuvent adhérer, le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra la décision d'y adhérer.

Point 28. Marchés publics - Adhésion à la centrale d'achat du SPF intérieur et SPW relative au développement d'un système digital de comptabilisation des bulletins de vote papier - Ratification - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 l'adhésion à la centrale d'achat du SPF intérieur et du SPW relative au développement d'un système digital de comptabilisation des bulletins de vote papier.

Le Collège communal du 11 août 2023 a décidé d'adhérer à la centrale d'achats du SPF intérieur et du SPW relative au développement d'un système digital de comptabilisation des bulletins de vote papier pour les futures élections.

Ce logiciel servira pour 9 bureaux de dépouillement aux élections communales d'octobre 2024, l'objectif étant de pouvoir également utiliser le logiciel pour les élections européennes, fédérales et régionales de juin 2024.

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a ratifié cette décision.

Point 29. Piscine communale - Plan d'organisation de la surveillance et des secours - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 le plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine communale.

le Plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les piscines publiques n'est plus une obligation de la Région Wallonne, cependant, la Ville de Soignies a décidé de maintenir cet outil qui permet une gestion de la sécurité de la piscine communale.

Cet outil permet de garantir la sécurité du public en appréciant les facteurs de risques d'accident et de noyade. Le document permet également de connaître l'implantation de chaque équipement relatif à la sécurité ainsi que les moyens organisationnels de secours en fonction de l'évaluation des différents risques.

Point 30. Aménagement du territoire & cadre de vie - Subside parc urbain - Validation de l'avant-projet - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 l'avant-projet de parc urbain à Soignies.

Suite à l'appel à projets rentré par la Ville de Soignies qui était destiné à la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans un contexte d'adaptation à la crise climatique, la Ville de Soignies a reçu un subside de 835.904,00 € afin de créer un parc dans un milieu urbanisé.

Un projet a été réalisé. Ce projet présenté au Conseil communal contient les demandes du pouvoir subsidiant ainsi que les remarques des citoyens émises lors de la rencontre citoyenne du 28 avril dernier comme le placement de la plaine de jeux par exemple.

Point 31. Patrimoine - Soignies - Rues de Mons et des Martyrs de Soltau - Création et modification de voiries - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la création et la modification de voiries entre la rue de Mons et la rue des Martyrs de Soltau à Soignies.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'intra-îlot de « l'ancien Moulin » suite à la transformation du site de l'ex-Delhaize en parc urbain, la création et la modification de voiries communales doit avoir lieu entre la rue de Mons et la rue des Martyrs de Soltau afin de préserver l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité de ces voiries ainsi que d'améliorer leur maillage.

Plus précisément, cette voirie sera réalisée au sein d'un parc urbain qui entourera l'ancien silo à reconstruire afin de desservir les différents bâtiments du site.

Cela permettra la liaison entre les deux voiries et facilitera les cheminements des usagers faibles et encouragera l'utilisation des modes doux de communication.

L'enquête publique conjointe avec le service de l'urbanisme ayant eu lieu entre le 16 juin 2023 et le 18 août 2023 n'a donné lieu à aucune réclamation en lien avec le décret voirie.

Point 32. Patrimoine - Casteau - Crédit d'un chemin réservé de type F99C - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 l'ouverture du dossier de création d'un chemin réservé de type RAVEL à Casteau.

Suite au projet de création d'un RAVEL entre la rue Reine d'Hongrie à Neufvilles et le Chemin de Casteau à Casteau, le Conseil communal doit procéder à l'ouverture du dossier de création de chemin de type RAVEL. Les parties de parcelles qui doivent être achetées sont fait l'objet d'un accord de rachat par la Ville de Soignies avec deux propriétaires concernés.

Le RAVEL tendra à faciliter le cheminement des usagers faibles et à encourager l'utilisation des modes doux de communication.
Une enquête publique sera ouverte du 20 septembre au 20 octobre 2023.

Point 33. Académie de musique - Fixation et répartition des dotations-périodes - Année scolaire 2023-2024 - Collège communal du 29 juin 2023 - Décision - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la fixation et la répartition des dotations-périodes de l'académie de musique pour l'année scolaire 2023-2024.

L'académie de musique de Soignies a reçu de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles ses dotations-périodes par domaine pour l'année scolaire 2023-2024.

Les dotations-périodes sont de 254 périodes par semaine et se répartissent comme suit :

- le domaine de la Musique : 198 périodes par semaine
- le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre : 43 périodes par semaine
- le domaine de la Danse : 12 périodes par semaine

par rapport à l'année scolaire 2022-2023, les périodes restent en statu quo pour les domaines de la Musique, des arts de la Parole et du Théâtre. Pour le domaine de la Danse, 1 période par semaine a été perdue par rapport à l'année scolaire dernière.

Point 34. E.E.P.S.I.S. - Modification du règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) – Décision - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 19 septembre 2023 la modification du règlement d'ordre intérieur de l'E.E.P.S.I.S.

Le règlement d'ordre intérieur de l'E.E.P.S.I.S. doit être modifié afin d'y inclure les retenues disciplinaires qui se tiendront le mercredi de 12h30 à 14h30. De ce fait, l'horaire des éducateurs prenant en charge la retenue sera également modifié afin de maintenir le nombre d'heures par semaine intact, les éducateurs qui surveilleront les deux heures de retenue du mercredi termineront à 13h40 le vendredi de la même semaine. Les éducatrices de l'école sont favorables à cette nouvelle mesure.

Point 35. Mobilité - Mise à jour du PCM – Approbation de la phase 1 (diagnostic) et de la phase 2 (objectifs)

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mercredi 28 juin 2023 la 1^{ère} phase (diagnostic) et la 2^{ème} phase (objectifs) du Plan Communal de Mobilité de Soignies.

La Ville de Soignies a décidé en 2021 de lancer les démarches afin de lancer son nouveau plan communal de mobilité, le dernier datant de 2003 était devenu obsolète.

Suite à la désignation d'un bureau d'étude spécialisé, le comité technique a pu se réunir à plusieurs reprises afin de voir l'état d'avancement de la 1^{ère} phase nommée diagnostique et de la 2^{ème} phase nommée objectif.

Le bureau d'étude viendra présenter au Conseil communal les deux premières phases de leur travail.

Point 36. Mobilité - Naast - Rue de la Scierie - Règlement complémentaire sur le roulage - Établissement zone 30 Km/h - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mercredi 28 juin 2023 l'établissement d'une zone 30 km/h à la rue de la Scierie à Naast

Vu la création d'un nouveau lotissement, il y a lieu d'établir à la rue de la Scierie à Naast, une zone 30 km/h avec l'organisation de la circulation et du stationnement. Le dispositif sera matérialisé par le placement de signaux F4a, F4b, B19, B21 et des marques au sol appropriées. Ce règlement complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

Point 37. Mobilité - Chaussée-Notre-Dame-Louvignies - Rue du Caillou - Règlement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées - Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mercredi 28 juin 2023 l'abrogation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à la rue du Caillou à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

Suite à un jugement rendu par la Justice de paix du canton de Soignies en date du 13 juillet 2023, la Ville de Soignies se voit dans l'obligation d'abroger un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à la rue du Caillou à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies. Ce règlement

complémentaire de roulage doit être soumis pour approbation au Ministre Wallon des travaux publics.

Point 38. Aménagement du territoire et cadre de vie – Boucle du Hainaut – Etat de la situation - Information

Point 39. Article(s) 74 du règlement d'ordre intérieur :

- Réponse(s) au(x) question(s) posée(s) lors de la séance précédente ou en commission
- Question(s) orale(s) posée(s) au collège communal

Point 40. Direction générale - Communication(s)